

Objet	Documentation de livraison - Chorus Pro V1.3.7
Date du document	25/04/2019
Version	V1 – Livraison Chorus Pro du 25/04/2019

Objectifs

Le présent document a pour objectif de présenter les modifications apportées à la solution Chorus Pro dans le cadre de la version V1.3.7, mise en production le 25 avril 2019.

Pour faciliter la lecture du document, les modifications sont présentées en fonction de leurs impacts techniques :

- Impact sur le portail
- Impact sur les services exposés (API)
- Impact sur les flux

En complément, un paragraphe dédié est consacré aux évolutions portant sur les factures rejetées, avec une description des impacts pour les différents domaines (portail, API et flux).

Ce document est accessible directement depuis le portail Chorus Pro, en cliquant sur le lien « Notes de version » en bas de page.

Le numéro de version applicative est affiché en bas de la page d'accueil Chorus Pro.

Sommaire

1.	Modifications ayant un impact sur le portail	3
1.1.	Généralités	3
1.2.	Espace « Mon compte »	3
1.3.	Espace « Activités du gestionnaire »	3
1.4.	Espace « Factures émises »	3
2.	Modifications ayant un impact sur les services exposés (API)	3
3.	Modifications ayant un impact sur les flux	4
4.	Evolutions concernant les factures rejetées	4
4.1.	Acquittement des factures rejetées	4
4.2.	Traitement des factures rejetées	5
4.3.	Avoir portant sur une facture rejetée	6

1. Modifications ayant un impact sur le portail

1.1. Généralités

- Pour un utilisateur non connecté, le lien « Nous contacter » situé en bas de page permet de sélectionner l'un des trois choix suivants :
 - Accès direct au LiveChat (en jours et horaires ouvrés exclusivement)
 - Echange avec l'assistante virtuelle Claudia
 - Saisie d'une sollicitation

1.2. Espace « Mon compte »

- Pour se conformer au RGPD (règlement général sur la protection des données), une case à cocher a été rajoutée dans l'écran de saisie des informations d'un compte lors de l'inscription d'un utilisateur, ainsi que dans l'écran de modification d'un compte utilisateur.
Cette case à cocher permet à l'utilisateur de préciser s'il accepte ou non de recevoir le questionnaire concernant l'enquête de satisfaction.

1.3. Espace « Activités du gestionnaire »

- Un gestionnaire secondaire rattaché à un ou plusieurs services d'une structure est autorisé à supprimer le rattachement d'un utilisateur simple.

1.4. Espace « Factures émises »

- Lorsqu'une facture transmise à un service de l'ETAT (SIRET 11000201100044) est rejetée avec le motif « EJ incorrect ou inexistant », elle passe désormais à l'état « A recycler ». L'émetteur de la facture peut alors corriger le numéro d'engagement et renvoyer la facture.
- Lors d'un dépôt d'un lot de demandes de paiement, un fichier de type "xml structuré" (syntaxe "UBL Invoice") doit être compressé avec l'extension ".zip" ou ".tar.gz". Dans le cas contraire, un message d'erreur précise quelle est l'extension non autorisée.

2. Modifications ayant un impact sur les services exposés (API)

- Pour les structures dotées d'un compte technique, les services exposés permettant de consulter la structure ("ConsulterStructure" et "ConsulterStructureAvecTVAIntraCom") restituent désormais la date d'expiration du mot de passe associé au compte technique.

- Lors de la phase d'analyse d'un flux de qualification (bouton : "Analyser"), il n'y a plus de rejet en cas d'absence, en base de données, des structures ou services mentionnés pour le destinataire, le fournisseur, le valideur et/ou la MOE.

3. Modifications ayant un impact sur les flux

- Un flux FSO1117A déposé avec un profil Factur-X incorrect est maintenant déclaré irrecevable avec un message d'erreur adapté.
- En cas de réception d'un flux FSO1113A mal structuré, un fichier CSO est désormais envoyé au partenaire pour l'informer de l'irrecevabilité du flux.

4. Evolutions concernant les factures rejetées

4.1. Acquittement des factures rejetées

- Le dispositif d'acquittement des factures rejetées ou suspendues évolue.
 - L'acquittement peut être réalisé partiellement, sur une sélection de factures.
 - Si une plusieurs factures ont été rejetées ou suspendues depuis plus de 7 jours, **l'acquittement devient obligatoire**. Dans ce cas de figure, les lignes concernées sont sélectionnées automatiquement et un message bloquant invite l'utilisateur à acquitter les factures.
- L'écran d'acquittement a été enrichi.

Plusieurs colonnes ont été ajoutées :

- Désignation du SIRET destinataire
- Libellé du service destinataire
- Montant TTC
- Mél de contact de l'utilisateur à l'origine du rejet ou de la suspension
- Case à cocher permettant de sélectionner les factures à acquitter (en fin de ligne)

De nouveaux boutons d'action permettent de tout acquitter ou d'acquitter une sélection de factures.

Date et heure	Motif de rejet	Destinataire	Service	Montant global TTC	Contact du destinataire	Commentaire	<input type="checkbox"/>
due 01/04/2019		REC20 IDESTINATAIRE	service_destinataire	360	GEST_DESTREC201@cpp2017.fr	Complement d'information	<input type="checkbox"/>
due 01/04/2019		REC201MOA	SERVICE_MOAREC201	100	guillaume.lemercier@prestataire.finances.gouv.fr	Merci de rajouter une pièce jointe avec un projet de décompte mensuel	<input type="checkbox"/>
due 01/04/2019		REC20 IDESTINATAIRE		120	GEST_DESTREC201@cpp2017.fr	Complement d'information	<input checked="" type="checkbox"/>
due 01/04/2019		REC20 IDESTINATAIRE	service_destinataire	360	GEST_DESTREC201@cpp2017.fr	Complement d'information	<input checked="" type="checkbox"/>
due 01/04/2019		REC20 IDESTINATAIRE		100	thomas.mostkowsky@prestataire.finances.gouv.fr	Je crois que ça ne va pas être possible.	<input type="checkbox"/>

En cliquant sur le bouton Tout acquitter et fermer, ci-dessous, je certifie avoir pris connaissance de l'ensemble des rejets et suspensions des factures mentionnées ci-dessus. Les factures rejetées ou suspendues avant le 27-03-2019 13:24:10 doivent être acquittées.

Tout acquitter et fermer
 Acquitter les factures sélectionnées
 Fermer

4.2. Traitement des factures rejetées

- Dans l'onglet « Synthèse » des espaces « Factures émises » et « Factures de travaux », un nouveau dispositif permet d'indiquer qu'une facture rejetée a été traitée. Cette action peut être réalisée unitairement (sur une facture en particulier) ou sur une sélection de factures. **Dès qu'une facture est marquée comme étant traitée, elle disparaît du bloc « Factures à traiter ».**
- Une coche a été ajoutée dans la colonne « Actions » du bloc « Factures à traiter » afin de traiter une facture en particulier. Cette coche est visible uniquement pour les factures au statut « Rejetée ».

Factures à traiter Exporter les résultats

Date de dépôt	Destinataires	Numéro	Etat Courant	Date de l'état courant	Montant TTC	Numéro d'engagement	Actions
23/02/2017	URSSAF Basse-Normandie	FACTURE BCH2302	Rejetée	05/02/2018	120,00		<input checked="" type="checkbox"/>
27/02/2017	URSSAF Basse-Normandie	JCH0000000000001	Suspendue	05/01/2018	410,78		<input type="checkbox"/>
02/03/2017	URSSAF de Corse	BCHPORT_2016016	Rejetée	14/02/2018	100,08	14000/00001	<input checked="" type="checkbox"/>
14/06/2017	URSSAF BRETAGNE	BRIC01_PORT_1406-1	A recycler	19/02/2018	119,08		<input type="checkbox"/>
31/01/2018	URSSAF Basse-Normandie	TSTP08_201801314	Rejetée	15/02/2018	100,08		<input checked="" type="checkbox"/>

Traiter le rejet Télécharger Supprimer

- Pour traiter plusieurs factures, il faut sélectionner les factures concernées (case à cocher en fin de ligne), puis utiliser le bouton d'action « Traiter le rejet ». Il faut bien veiller à sélectionner uniquement des factures à l'état « Rejetée » ; dans le cas contraire, le message non bloquant « Des demandes de paiement n'ont pu être traitées et ont été ignorées car elles n'étaient pas à l'état REJETE » est affiché.

- Les écrans de recherche des factures proposent des critères supplémentaires permettant de distinguer les factures traitées de celles qui ne le sont pas.
- Plusieurs services exposés ont été enrichis afin de tenir compte de cette nouvelle fonctionnalité :
 - « ConsulterFactureParFournisseur » : ajout du champ « RejetTraite » (facultatif)
 - « ConsulterFactureTravaux » : ajout du champ « RejetTraite » (facultatif)
 - « RechercherFactureParFournisseur » et « RechercherFactureTravaux »
 - Paramètres d'entrées : ajout du critère « RejetTraite » (booléen facultatif)
 - Paramètres de sortie : ajout du champ « RejetTraite » (facultatif)

Un nouveau service exposé, « TraiterFacturesRejetees » permet de traiter les factures rejetées.

- Paramètre d'entrée : Liste d'identifiant de factures ou de factures de travaux (1-n)
- Pas de paramètres de sortie

4.3. Avoir portant sur une facture rejetée

- L'objectif de cette évolution est de ne plus mettre à disposition des entités publiques les avoirs liés à des factures préalablement rejetées, afin d'éviter que ces avoirs ne soient rejetés.
- Les avoirs liés aux factures rejetées ne sont donc plus considérés comme des factures à traiter.
 - Ils ne sont pas envoyés aux destinataires raccordés en EDI
 - Ils ne sont pas visibles sur le portail dans la liste des factures à traiter de l'espace 'Factures reçues'
 - Ils ne sont pas restitués par les API de recherche de 'demandes de paiements reçues à traiter'
 - Ils passent automatiquement à l'état « Prise en compte par le destinataire ». Ce nouveau statut est transmis aux émetteurs de factures abonnés aux flux cycles de vie (FEN1200A, FEN1201A).
- Les factures d'avoir concernées doivent respecter les critères suivants :
 - L'avoir doit faire référence à une facture au statut 'Rejetée' (via le N° de facture d'origine).
 - Le fournisseur est identique pour la facture d'origine et pour l'avoir
 - Le « montant HT global » de l'avoir en valeur absolue doit correspondre au « montant HT global » de la facture rejetée.

Si ces conditions ne sont pas respectées, l'avoir est transmis à son destinataire et passe à l'état « Mise à disposition ».